

tulaire latin manuscrit, provenant de la bibliothèque Coste, lequel est précédé de ces quelques lignes explicatives : *Titres et documents de l'abbaye d'Ainay, contenus dans un livre en velain, qui fut enlevé du temps des guerres civiles, a été retrouvé et remis à Mgr Camille de Neuville, par Claude de la Bessette* (nommal écrit), 1678. La première charte de cette collection date de 1341, et la seconde est adressée à un moine *monasterii Athanacensis*. Grégoire de Tours, parlant des martyrs de Lyon, s'exprime ainsi : *Locus autem ille in quo passi sunt Athanaco vocatur, ideoque et ipsi martyres à quibusdam vocantur Athanacenses.* « Cet emplacement, sur
 « lequel ils ont été suppliciés, se nomme *Athanacus*, et
 « c'est pour cette raison que les martyrs sont appelés par
 « quelques-uns *Athanacenses.* » M. Auguste Bernard accepte l'explication susdite, et nous lisons dans la notice qui précède la publication du petit cartulaire d'Ainay : « Dans
 « les premiers siècles de notre ère, le lieu où se trouve au-
 « jourd'hui l'église d'Ainay était situé hors de la ville de
 « Lyon, et formait une île appelée *Athanacum*, au confluent
 « du Rhône et de la Saône. Au II^e siècle, on brûla dans cette
 « île les corps d'un grand nombre de martyrs qui furent de-
 « puis désignés par cela même sous le nom de *Martyres*
 « *Athanacenses.* Cette circonstance signala naturellement
 « l'île d'Ainay à la piété des fidèles, qui s'empressèrent de la
 « sanctifier par la construction d'une chapelle ou d'une
 « crypte, aussitôt que les temps le permirent. Cette cha-
 « pelle, dédiée à sainte Blandine, une des victimes de la
 « persécution, fit place plus tard à un monastère dédié pri-
 « mitivement à saint Pothin. L'époque de cette fondation ne
 « peut être fixée d'une manière certaine ; mais on a la preuve
 « que cette abbaye existait déjà au V^e siècle. Elle adopta
 « bientôt la règle de saint Benoît. »

Je ne sais s'il ne faudrait pas plutôt faire dériver le nom